

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 avril 2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	10	11

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Obsonville, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances dans le respect des règles sanitaires actuelles, sous la présidence de Madame BRIDET Hélène, Maire, en session ordinaire.

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Mr APRILE Bernard, Mme BRIDET Lucile, M. COURTOIS Hervé, Mme COUSIN Herminia, Mme DUPONT Marylène, M. GAY Christian, M. GUINET Nicolas, M. HOARAU Philippe, Mr PRUD'HOMME Grégory et Mme BRIDET Hélène

Absents excusés : Mme GUINET Marie-Cécile donne pouvoir à M. GUINET Nicolas,

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de Fontainebleau
Le : 16/04/2024
Et Publication ou notification
du : 16/04/2024

D2024.02.01 – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ÉNERGIES ET DE SERVICES ASSOCIÉS

Vu l'article L.2313 du code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du 25 mai 2022 du comité syndical du SDESM

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes ci-jointe en annexe

Considérant que la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Énergie) du 7 décembre 2010, la loi de consommation du 17 mars 2014 et la loi relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019 disposent de la fin des tarifs réglementés de gaz et d'électricité

Considérant que le SDESM propose de coordonner un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'énergies et de services associés

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

Approuve le programme et les modalités financières

Autorise l'adhésion de la commune au groupement de commande d'énergies et services associés

Approuve les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes annexé à la présente délibération

Autorise le Maire à signer l'acte constitutif de groupement de commande et tout acte ou mesure nécessaire à son exécution

Autorise le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accord cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits en Mairie,
Le 10 avril 2024
Le Maire, Hélène BRIDET

